

**Conseil d'établissement  
Séance du 7 mai 2024**

Délibération n°11  
**Portant approbation de la motion de soutien  
aux appels au respect du droit international à l'éducation**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

Le conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université souhaite manifester son soutien aux appels au respect du droit international à l'éducation à travers la motion suivante :

« Face à la destruction du système éducatif palestinien, CY Cergy Paris Université soutient les appels au respect du droit international à l'éducation.

Le 27 octobre 2023, l'Unesco s'alarmait « *de l'impact des hostilités en cours dans la bande de Gaza sur les élèves et les professionnels de l'éducation* <sup>(1)</sup>. » L'organisation onusienne rappelait la Résolution 2601 adoptée en 2021 par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui « *condamne fermement les attaques et les menaces d'attaques dirigées contre les écoles et les civils liés aux écoles, notamment les enfants et les enseignants, et exhorte toutes les parties à un conflit armé à mettre fin immédiatement à de telles attaques et menaces d'attaques et à s'abstenir de toute action qui entrave l'accès à l'éducation* <sup>(2)</sup>. » Depuis, la situation n'a fait que se détériorer : plus de 80 % des établissements scolaires de Gaza ont été endommagés ou détruits et il en va de même des douze universités de Gaza <sup>(3)</sup>.

CY Cergy Paris université tient à affirmer sa solidarité aux 625 000 élèves et 88 000 étudiantes et étudiants de Gaza dont la scolarité a été suspendue et qui subiront à long terme les conséquences de la destruction de leur système éducatif. Liée par convention avec les universités de Birzeit et d'An Najah (Naplouse), elle s'inquiète aussi des conséquences des raids militaires et policiers entravant l'accès à l'éducation des étudiantes et étudiants de Cisjordanie. Dans ce contexte, l'université réaffirme et renforce ses engagements pour l'accueil d'universitaires, d'étudiantes et d'étudiants palestiniens contraints à l'exil. Elle appelle à ce que l'appui apporté par les programmes nationaux ou européens (PAUSE, inHERE, AIMES...) soit réévalué à la mesure du drame scolastique en cours <sup>(4)</sup>. Elle réaffirme que cette solidarité avec les étudiantes, étudiants et universitaires palestiniens s'inscrit dans le cadre du nécessaire respect du droit international et des principes de lutte contre toutes les formes de discriminations, de racisme et d'antisémitisme. Elle manifeste de la même façon son soutien à toutes celles et tous ceux qui, partout dans le monde, à l'ONU et au sein d'une communauté universitaire israélienne traumatisée par l'horreur de l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, appellent à un cessez-le-feu et s'efforcent de continuer à penser les conditions d'un règlement politique du conflit israélo-palestinien.

CY Cergy Paris Université est attachée au respect du droit international et donc à la nécessité de recevoir et de donner un enseignement partout dans le monde, en particulier là où l'accès à l'éducation et à la recherche est menacé par des conflits et des guerres. »

(1) « Gaza : l'UNESCO appelle à l'arrêt immédiat des frappes contre les établissements scolaires », 27 octobre 2003, <https://www.unesco.org/fr/articles/gaza-lunesco-appelle-larret-immediat-des-frappes-contre-les-etablissements-scolaires-0>

(2) Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, « Des experts de l'ONU profondément inquiets face au « scolasticide » du système éducatif à Gaza », communiqué de presse, 18 avril 2024. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/04/un-experts-deeply-concerned-over-scholasticide-gaza>

(3) Ghazal Golshiri, « Les douze universités de Gaza détruites ou endommagées par l'armée israélienne : " C'est une guerre contre l'éducation" », *Le Monde*, 6 mars 2024.

(4) « Des experts de l'ONU profondément inquiets face au « scolasticide » du système éducatif à Gaza », communiqué de presse, Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, 18 avril 2024. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/04/un-experts-deeply-concerned-over-scholasticide-gaza>

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 48	Pour : 30
Nombre de membres présents : 15	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 15	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 18	Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve la motion de soutien aux appels au respect du droit international à l'éducation.


**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

Le directeur général des services par intérim et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 16 mai 2024

Publiée le : 16 mai 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.